

AVIS PUBLIC



ORDONNANCES

À sa séance du 14 mars 2011, le conseil d'arrondissement a édicté les ordonnances suivantes :

- B-3, o. 265 et P-1, o. 231 relatives à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2011, 1^{re} partie, B);
- B-3, o. 266 relative à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2011, 1^{re} partie, A);
- P-1, o. 232 relative à l'événement « Projet pilote de terrasse Coopérative de travail Les Katacombes »;
- 5984, o. 57 relative à une exemption de fournir une unité de stationnement exigée relativement à un immeuble portant le numéro 88, rue Saint-Paul Est;
- 5984, o. 58 relative à une exemption de fournir le nombre d'unités de stationnement exigé relativement à un bâtiment projeté aux 1241, rue De Champlain et 1640-1642, rue Sainte-Rose;

et ce, en vertu des règlements concernant le bruit (R.R.V.M., c. B-3), la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1) et les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984).

Ces ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication; elles peuvent être consultées aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 5^e étage du 888, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 19 mars 2011

Le secrétaire d'arrondissement de Ville-Marie
M^e Domenico Zambito